



Pilat Pour Tous



Pilat pour Tous
Association agréée Coramuc

Châteauneuf, le 08 décembre 2010

Copie :
Monsieur le Préfet Pierre Soubelet

Secrétariat Préfet:
Madame Christiane Boyer
christiane.boyer@loire.pref.gouv.fr

A l'attention de la présidente du PNR du Pilat Mme Perez
Maison du Parc
Moulin de Virieu
2 rue Benay
BP 57
42410 Pélussin

Objet : commission des chemins du PNR du Pilat

Madame,

Ces dernières années la collaboration entre le PNR du Pilat et notre association «Pilat pour Tous» a été fructueuse. Nous nous en réjouissons, car nous avons tous recherché ce partenariat.

Bien sûr cela n'a pas été facile, il a fallu apprendre à se connaître, à se respecter mutuellement, peu à peu, une confiance réciproque s'est concrétisée.

A la demande du PNR, la politique d'information et de pédagogie auprès des pratiquants a porté ses fruits. Les clubs ont su se remettre en question, faisant le tri dans leurs rangs. Petit à petit de réelles améliorations comportementales ont été reconnues et appréciées de tous; notamment par les maires (voir sondage réalisé en 2006), les associations de marcheurs et y compris avec les nouveaux pratiquants arrivés avec les quads. Les notions de partage, de vivre ensemble, de préservation de notre environnement, des valeurs authentiques de notre ruralité guidaient nos actions car bénéfiques à tous.

Rappelons les points les plus marquants de cette stratégie concertée :

En 2004 : approbation d'une charte «Pilat pour Tous» de comportement, à notre initiative et incluant notre mot d'ordre visant à éviter de circuler le dimanche après-midi au profit des autres usagers tels que les promeneurs.

En 2005 : création, encore à notre initiative, d'un réseau de sentinelles «Pilat pour Tous» dans chaque commune du PNR à la recherche d'un dialogue de proximité avec les élus pour identifier et résoudre les éventuels problèmes locaux et les désamorcer, avant qu'ils ne dégénèrent. Rien ne vaut mieux que la concertation et les témoignages directs.

En 2006 : volonté de notre part, définition et mise en place, d'une zone sommitale de silence, y compris en cautionnant, par notre participation, l'élaboration d'une réglementation PNR spécifique à la circulation des motorisés.

Notre collaboration sincère avec le PNR, les maires, les propriétaires privés, les associations, les pratiquants de tous types, sans oublier nos efforts de rapprochements avec ONF et ONCFS a permis de franchir ces étapes.

Concernant la zone sommitale, au départ ce ne fût pas facile, mais aujourd'hui nous sommes très fiers d'avoir contribué à laisser cette zone à la nature. La faune, la flore en bénéficient et cet espace peut ainsi être sanctuarisée.

Pilat pour Tous

Mairie de Chateauneuf 103 route de Sainte Croix 42800 Chateauneuf

Secrétaire : JM Couchon Tél: 09 79 36 89 91 mél: pilatpourtous@orange.fr

Président : D Fourneyron Tél: 06 63 80 26 43



Pilat Pour Tous



Pilat pour Tous
Association agréée Coramuc

Parallèlement le consensus sur l'aménagement d'une voie de communication réduite (traversante) autorisant aux motorisés le passage d'un versant à l'autre du massif du Pilat, était de nature à réduire les conflits d'usage potentiels en particulier avec les habitants des communes voisines. Comme souhaité par le PNR, nous avons admis la discrétion et limité la communication sur l'accès de cette traversante excluant la publication de toute carte.

En 2007 nous avons co-créé la Coramuc, entité à vocation nationale qui nous permet de transmettre notre savoir-faire et de bénéficier de celui des autres, dans un partage des mêmes valeurs, via un réseau social spécifique («Pilat pour Tous» à elle seule compte : 300 adhérents directs, plus de 1200 sympathisants recensés, 10 associations adhérentes).

En 2009, nous avons complété nos actions par des journées de sensibilisation sur le terrain. D'abord avec l'aide des associations adhérentes à «Pilat pour Tous» et en 2010 (avec pour thème majeur la sensibilisation au bruit), en collaboration avec le groupement de gendarmerie de Saint-Étienne. Il s'agit du seul moyen disponible actuellement pour rencontrer ceux qui échappent aux structures associatives et leur apporter cette pédagogie comportementale indispensable, qui garantit le vivre ensemble sur nos chemins.

En 2010, nous avons continué nos rencontres avec des structures en relations avec l'usage des chemins, des élus et la préfecture. L'écoute est toujours très positive, à tel point qu'en réponse à notre rencontre avec Monsieur le préfet de la Loire du 18 janvier, celui-ci nous a recommandés pour jouer un rôle plus important dans le fonctionnement du syndicat mixte qui gère le PNR du Pilat.

Le travail de pédagogie que nous menons est sans fin. Nous savons que nous sommes sur la bonne voie, que beaucoup de choses sont à faire, (en particulier l'adaptation des normes en matière de bruit des véhicules est à améliorer), que les impacts réels sur la faune et la flore et l'état des voies de communication méritent une étude dépassionnée et impartiale de sorte qu'aucune minorité, de quelque sensibilité que ce soit, ne s'impose à coups d'affirmations trop souvent infondées.

Pour autant, depuis 2009, de nouvelles équipes municipales ont vu le jour. Un nouveau syndicat mixte a été constitué et le processus de nouvelle charte du PNR est en cours.

Nous avons participé à de nombreuses réunions d'échange organisées par le PNR, mais à la lecture des premières versions de la charte, nous avons découvert beaucoup de points, faisant fi des principes fondamentaux affirmés par la Déclaration des droits de l'homme tels que l'égalité entre les citoyens et leur libre circulation, pour la restriction drastique de la pratique des chemins avec des véhicules motorisés : une notion liberticide de loisir doux était introduite.

Nous nous en sommes largement fait l'écho, à tel point que le 19 juillet 2010, le PNR organisait une rencontre à la maison du parc en présence de nombreux élus, associations et représentants de la préfecture.

Compte tenu des débats, nous pensions que le message était passé et que la concertation n'allait pas être dévoyée.

Malheureusement, alors que nous étions dans une démarche (on l'a vu) déjà ancienne de collaboration avec le PNR, que nous venions élaborer un projet commun dans un contexte d'estime réciproque, lors de la réunion de la commission des chemins du 28 octobre 2010, Mesdames Corompt et Gardet ont adopté une orientation radicalement opposée.

Ainsi, comme certains élus présents, nous nous sommes littéralement sentis agressés par leur ton extrêmement autoritaire, voire irrespectueux, perçu comme révélateur d'une pensée unique dogmatique et sectaire. Nous avons perçu une volonté farouche de mise au pas en contradiction avec les discussions que nous avons pu avoir avec vous et dix ans d'efforts et de compréhension.

Pilat pour Tous

Mairie de Chateauneuf 103 route de Sainte Croix 42800 Chateauneuf

Secrétaire : JM Couchon Tél: 09 79 36 89 91 mél: pilatpourtous@orange.fr

Président : D Fourneyron Tél: 06 63 80 26 43



Pilat Pour Tous



Pilat pour Tous
Association agréée Coramuc

Compte tenu des contraintes qu'elles évoquaient, cela se traduit par la négation totale d'intérêt pour la pratique motorisée quelle qu'elle soit et, par voie de conséquence à son interdiction induite avec celle de nombreux autres loisirs (chasse, pêche, cueillette de champignons, free ride, VTT) par les restrictions à l'accès des voies de communication hors bitume.

Il s'agit là d'un changement d'orientation injustifié, contraire au cahier des charges d'un PNR et aux propos de la réunion du 19 juillet 2010 en présence des maires. Comme un nombre croissant d'élus et d'habitants traditionnels du parc nous sommes convaincus de nous trouver dans une surenchère dans une volonté technocratique de sanctuariser ce territoire en confondant les objectifs d'un parc régional et les statuts d'un parc national.

Devant pareil constat et un tel dévoiement de notre confiance, comment envisager de participer à une telle commission? Est-elle compatible avec notre conception de la démocratie? Les habitants de ce territoire, acteurs de sa vie n'auront-ils plus leur mot à dire dans ce « paradis idyllique » qu'on leur promet et qu'on veut leur imposer ?

Nous ne pouvons pas accepter les propos tenus par Mesdames Corompt et Gardet qui :

- Veulent effrayer les propriétaires privés sur des risques de poursuite en cas d'accident par des motorisés sur leurs chemins.

Argument non pertinents face à un juge et aux dires mêmes de l'ONF. Cette démarche est discriminatoire par rapport aux autres pratiques, mensongère car un accident est aussi susceptible de toucher un marcheur, un vététiste, un chasseur ou n'importe quel autre usager. L'interdiction sera donc à terme généralisée, pour les motorisés, les VTT, les nombreuses randonnées «de masse» organisées par les associations, jusqu'aux individuels.

Existe-t-il un rapport faisant état d'accidents et de plaintes de ce type imputables en fonction des pratiques dans le PNR?

Nous rappelons que le sondage réalisé par «Pilat pour Tous» auprès des maires ne recensait au sujet des motorisés aucun accident ni plainte. Par évidence, elles utilisent ce prétexte pour réduire le réseau des chemins accessibles.

N'oublions pas que notre cadastre est vieux de 200 ans...(est-ce ignoré?). Quid des chemins ruraux disparus au profit de chemins de substitution empruntant des itinéraires privés...sous quelle rubrique sont-ils considérés?

Les propriétaires, dans la mise en place d'exigences draconiennes pour la gestion et l'exploitation de leurs bois, sont bien davantage préoccupés par la nécessité d'une voirie adaptée aux moyens modernes d'exploitation que par le passage de quelques jeunes en quête d'émotions hors de chemins comme la drogue.

- Sont dans l'abus de pouvoir car elles remettent en cause la réglementation mise au point il y a quatre ans avec la précédente équipe du PNR.

Elles veulent supprimer notamment la traversante fruit d'un très gros travail des associations qui ont ouvert, en concertation avec élus et propriétaires privés, un chemin rural perdu par manque de fréquentation. Ainsi elles prétendent que l'unique voie qui permet de passer d'un versant à l'autre du massif en préservant la zone sommitale de silence doit disparaître.

- Ont déjà dépensé de l'argent public en faisant inventorier des chemins sur trois communes sans en alerter les maires ni notre association, sur le simple critère contestable de carrossabilité.

Dans une période comme celle que nous traversons n'existe-t-il pas ici des enjeux économiques autres pour engager des dépenses publiques ?

Les maires, sauf enjeux particulièrement graves, sont pourtant les seuls habilités à prendre des arrêtés alors qu'ils ne sont pas consultés.

Le PNR a même lancé un appel d'offre et est en train de budgétiser l'extension de cette mesure aux autres communes. L'objectif est uniquement d'effrayer les pratiquants en justifiant des verbalisations pour infraction à la pratique en espace naturel sous couvert de la très polémique circulaire Olin.

Pilat pour Tous

Mairie de Chateauneuf 103 route de Sainte Croix 42800 Chateauneuf

Secrétaire : JM Couchon Tél: 09 79 36 89 91 mél: pilatpourtous@orange.fr

Président : D Fournayron Tél: 06 63 80 26 43



Pilat Pour Tous



Pilat pour Tous
Association agréée Coramuc

Nous n'oublions pas que cette notion n'est pas applicable sur le domaine privé, qu'il n'existe aucune norme définissant le terme carrossabilité, le type de véhicule par exemple !

Par définition un véhicule tout terrain (homologué par les services de l'Etat) ne peut être comparé à un véhicule classique. A se demander si la DDE utilise un véhicule surbaissé pour valider la nature des routes goudronnées ? Nous faisons encore l'objet d'une discrimination illégale!

Nous possédons des véhicules tout terrain (4x4, motos ...) pas des véhicules de tourisme. Ils sont adaptés à la progression sur des chemins accidentés.

- Accusent notre présence de peser sur les chances de maintien du label PNR pour la prochaine charte, faisant des motorisés un bouc émissaire pratique et à bon compte, sous le prétexte de pressions réglementaires. Nous souhaitons vivement connaître l'origine légale des textes et les termes exacts de cette contrainte.

Ainsi, la lutte contre les motorisés fera-t-elle oublier les atteintes plus graves à l'environnement dans le parc (urbanisation galopante, développement économique médiocre, surpopulation de néo ruraux, dévalorisation de son agriculture, réseau routier, sur-fréquentations touristiques).

Pour autant, en limite de zone de silence sommitale, la piste dite du «chemin de fer» a été inaugurée il y a un an, afin de permettre l'exploitation NECESSAIRE d'un massif forestier. L'accès aux plus gros grumiers permet de développer l'activité économique et de l'autre côté de cette zone se trouve la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette.

Ceci prouve bien que nous ne sommes ni dans une réserve d'Indiens, ni dans un Parc National mais dans un milieu économique qui veut vivre et pourtant exaspéré par des avalanches de réglementations asphyxiantes dans toutes les directions.

Le PNR n'a ni le droit ni l'autorité et devrait s'interdire de telles orientations à notre égard.

Par respect pour les nombreuses personnes que la crise a fragilisées, le PNR devrait plutôt se soucier de gérer les affaires dans un esprit de cohésion sociale et de modération dans ses dépenses au lieu de créer et de cultiver des antagonismes

Ces prises de positions nous persuadent de la volonté délibérée de donner une fausse image de nos adhérents comme des actions réalisées par «Pilat pour Tous» et ses associations partenaires.

Avec une telle politique, il est certain qu'aucune des actions menées ces dernières années avec l'ancienne équipe n'aurait pu voir le jour. Les retombées positives sont complètement bafouées car elles desservent la stratégie de Mesdames Corompt et Gardet; **c'est certainement là notre tort!**

De fait nous les accusons de ne pas connaître leur sujet avec pour conséquence de fragiliser les chances du PNR de conserver son label et de n'avoir aucune conscience des tensions qu'elles attisent par pure idéologie.

Les réunions organisées en amont du projet de charte, l'actuelle commission des chemins sont là pour masquer des décisions qui sont déjà prises.

Nous ne voulons pas cautionner ou servir d'alibi à une réglementation qui nous exclut d'emblée.

Les associations mises en face de nous, sur lesquelles le PNR s'appuie pour justifier ses choix, sont souvent pilotées par le PNR. Celles dites écologistes en commission des chemins n'ont jamais rien à dire, faute de représentativité. En presque un an, pourtant à la demande du PNR, elles n'ont jamais été capables de dresser une liste de représentants par commune.

Avec cette nouvelle équipe, jamais les actions de «Pilat pour Tous» n'ont été relayées. Pour preuve la proposition que nous faisons de ne pas circuler les dimanches après-midi n'est pas prise en considération alors que nous savons pertinemment qu'elle réglerait la très grande majorité des problèmes avérés. La stigmatisation d'une catégorie de la population est indigne d'une démocratie assumée.

La nouvelle commission manque manifestement de sérénité.

Dans pareil contexte, nous (mais aussi à n'en pas douter certains élus présents à cette dernière réunion) ne voyons pas quel sens donner à notre présence au sein d'une telle commission, tant qu'elle sera animée par Madame Corompt, avec pareilles méthodes et dans un tel état d'esprit.

Pilat pour Tous

Mairie de Chateauneuf 103 route de Sainte Croix 42800 Chateauneuf

Secrétaire : JM Couchon Tél: 09 79 36 89 91 mél: pilatpourtous@orange.fr

Président : D Fournayron Tél: 06 63 80 26 43



Pilat Pour Tous



Pilat pour Tous
Association agréée Coramuc

Les participants qui représentent nos pratiques sont consternés. Ils sont des citoyens respectables et respectés dans leur vie professionnelle et familiale. Nous ne sommes pas des délinquants que l'on peut se permettre de traiter avec une telle désinvolture. Nous ne voulons pas être pris pour cible si des comportements anarchiques ou malveillants voyaient le jour. Nous ne voulons pas cautionner la fin programmée de nos activités et qu'une étrangère à la région nous dise qu'on a de la chance de pouvoir encore rouler (chez nous).

C'est pourquoi, nous faisons appel à votre arbitrage.

Merci de nous informer si Madame Corompt continue à s'occuper de cette commission (nouvelle formule), si comme par le passé vous considérez que notre point de vue doit non seulement être respecté mais aussi faire partie intégrante de notre paysage et si vous confirmez la stratégie actuelle décrite par Mesdames Corompt et Gardet.

Votre réponse conditionne la nature de notre participation à une suite de cette commission.

En vous écrivant nous prenons nos responsabilités.

Pour autant et quoi qu'il advienne, «Pilat pour Tous» ne change pas sa politique.

Nous voulons continuer à pouvoir circuler sans altérer le patrimoine que nos générations passées ont su nous prêter.

Nous continuerons à travailler avec les gens de bon sens et poursuivrons nos actions. La porte est toujours ouverte aux gens bien intentionnés et sincères dans le respect de la faune, de la flore des personnes et des biens.

Dans l'attente d'une réponse claire, veuillez agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le bureau PPT philippe Basson Philippe Berlier Luc Rousset Paul Perret JM Couchon

Hubert Nairaud

Denis Fourneyron
Président de Pilat pour Tous

Pilat pour Tous

Mairie de Chateauneuf 103 route de Sainte Croix 42800 Chateauneuf

Secrétaire : JM Couchon Tél: 09 79 36 89 91 mél: pilatpourtous@orange.fr

Président : D Fourneyron Tél: 06 63 80 26 43